



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Comité syndical du lundi 13 mars 2017

9 heures 30

Hôtel du Département

Préambule

Le 1^{er} septembre 2015, les financeurs du Syndicat mixte ont souhaité la mise en œuvre d'une mission d'audit portant sur la gestion de l'établissement, confié au service du contrôle de gestion du Conseil départemental. Cette analyse a porté sur trois volets :

- les modalités de financement par les collectivités
- la politique d'inscription et les tarifs appliqués
- l'organisation de l'enseignement et des services administratifs répartis sur les deux pôles géographiques de Digne-les-Bains et Manosque

La mission d'audit a démarré au 1^{er} septembre 2015 et s'est achevée au 30 mars 2016.

Une restitution des recommandations de l'audit a été réalisée lors d'une réunion, le 17 novembre 2016, auprès des Présidents des collectivités, membres statutaires du Conservatoire et le 9 janvier 2016 auprès des élus du Comité syndical.

Afin de maintenir la pérennité de l'établissement, la mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2020 a été validé par les Présidents. Les trois volets se déclinent sur les champs suivants :

1. Développer les recettes

- Mise en œuvre d'une comptabilité analytique
- Proposition d'une tarification plus juste augmentant les recettes
- Développement de l'activité

2. Réduire les dépenses

- Conserver un label départemental
- Poursuivre l'adaptation de l'effectif pédagogique
- Redimensionner l'effectif administratif
- Maîtriser les dépenses de programmation artistique et de jurys

3. Revoir la contribution des financeurs : Etat, Département, Agglomérations



Les orientations budgétaires 2017 et des années suivantes s'attacheront à respecter les préconisations de l'audit.

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit volontairement dans une démarche de diminution des dépenses. La diminution du présent budget par rapport à 2016 est de **- 2 %**.



Dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au Budget primitif 2017 sont en diminution.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Evolution depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif + DM	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	161 959		178 136	
2009	234 336	44,68%	234 336	31,55 %
2010	269 674	15,08%	374 875	59,97 %
2011	272 210	1%	442 352	18 %
2012	287 345	5,56%	374 620	- 15,32 %
2013	280 515	-2,37%	391 314	4,45%
2014	221 235	-21,13 %	362 905	- 7,26 %
2015	205 242	- 7,23 %	223 943	- 14,75 %
2016	194 637	- 5,17 %	275 242	+ 22,91 %
2017			265 861	- 3,4 %

Le compte administratif 2016 constate une diminution de consommation des crédits de **5.17 %** par rapport à 2015 confirmant l'effort constant depuis 2013 de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

La prévision des charges à caractère général pour 2017 accuse également une diminution de **3.4 %** par rapport au BP 2016.

Perspectives 2017 –

60618 – Energie électricité

Le montant de 37 000 € intègre les consommations d'électricité et de gaz pour les bâtiments de Digne-les-Bains et Manosque. L'augmentation résulte de la prise en compte de la consommation électrique des bâtiments de Manosque qui restait à la charge de la communauté d'agglomération. Sur la base des éléments fournis, elle est estimée à 18 000 euros pour 2017.

Le Conservatoire est toujours dans l'attente des propositions départementales concernant des aménagements d'isolation de certaines parties du bâtiment de Digne-les-Bains et une évolution technique des moyens de chauffage. Aux fins de décisions, un diagnostic thermique a été diligenté par le Conseil départemental en juillet 2016.

61621 – Assurances

Les primes d'assurances MAIF concernant l'assurance « dommages aux biens et risques divers » et « responsabilité civile » ont représenté un montant de 11 755 €. Le marché arrivant à échéance au 31/12/2016, une nouvelle consultation a été lancée à l'automne 2016.

GROUPAMA propose une prime annuelle de 4 333 € sur ces deux lots **soit une diminution de 7 422 €** par rapport à la prime MAIF 2016.

6184 – Versement aux organismes de formation

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de formation en matière d'incendie et de secourisme avec le Conseil départemental, il est nécessaire de prévoir 4 000 € pour le règlement des prestations.

6226 – Honoraires

Ce compte concerne le règlement des factures de la programmation artistique et accuse une augmentation de 37 476.04 € par rapport au BP 2016. La programmation avait été considérablement restreinte en 2015 et 2016 compte-tenu de la disparition du financement de l'Etat qui était de 110 000 € en 2014. En septembre 2016, une subvention de l'Etat à hauteur de 110 000 € a été notifiée et inscrite au BP 2016 lors de la DM1 du 7/11/2016. Suite au réengagement financier de l'Etat, et afin de pouvoir justifier pour 2017 un dépôt de dossier de subvention auprès de la DRAC, il est proposé d'augmenter la programmation artistique.

6251 – Voyages et déplacements

La consommation des crédits depuis 2011 enregistre une **diminution de 12 %** des dépenses de frais de déplacements. La rationalisation des cours et des interventions en milieu scolaire a permis cette baisse. Le montant annuel des frais de déplacements reflète également la diminution de la programmation artistique décidée en 2015 et 2016.

La prévision budgétaire prévoit 77 658.39€ car il est nécessaire d'intégrer l'augmentation de la programmation artistique et les interventions en milieu scolaire hors des villes-centres.

2011	80 861,66	
2012	70 448,19	
2013	74 629,53	
2014	75 670,55	
2015	72 243,17	
2016	71 197,73	- 9 663,93

Pour 2017, une nouvelle modalité de remboursement sera présentée en Comité syndical : le conservatoire prendra en charge la réalité des frais engagés par l'agent. Le remboursement sera calculé à partir du lieu de départ ou d'arrivée et non plus uniquement de la résidence administrative. Cette modalité concerne un nombre très peu élevé d'agents mais participe de l'effort de rationalisation des frais de déplacements.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Evolution depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	1 906 088		2 196 184	
2009	1 853 290	- 2,70%	2 348 332	6.93 %
2010	1 957 480	5,60%	2 347 196	- 0.05 %
2011	2 037 808	4,10%	2 382 843	2.52 %
2012	2 128 526	4,40%	2 279 862	- 4.32 %
2013	2 160 351	1,50%	2 210 351	- 3.05 %
2014	2 221 821	2.84 %	2 289 823	3.59 %
2015	2 261 735	.79	2 290 305	0.02 %
2016	2 225 559	- 1.6 %	2 312 476	+ 0.97 %
2017			2 264 500	- 2.07 %

La prévision des charges de personnel s'élève à 2 264 500 € enregistrant **une diminution de 2.07 %** par rapport à 2016 correspondant à un montant de 47 976 €.

Les augmentations suivantes ont été intégrées :

- valeur du point d'indice de 0.6 % à compter du 1^{er} février 2017
- reclassement des agents de catégorie B et C à compter du 1^{er} janvier 2017
- charges patronales à compter du 1^{er} janvier 2017

Perspectives 2017

Protocole Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations – PPCR

La prévision intègre les effets du Protocole Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations – PPCRC – mis en œuvre progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016. Les effets du PPCR :

- ❖ Refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés entre le 1/01/2016 et le 1/01/2020
- ❖ La création d'un cadencement unique d'avancement d'échelon
- ❖ La réorganisation des carrières à compter du 1/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie B et C. Pour les professeurs d'enseignement artistique, le reclassement devrait intervenir à compter du 1^{er} janvier 2018.

Avancements d'échelons

17 554.57 €

Le cadencement unique d'avancement d'échelon pour 2017 concernera 14 agents.

Il est nécessaire d'intégrer également les avancements d'échelons qui se sont déroulés tout au long de l'année 2016 et qui auront une incidence financière sur l'année 2017.

Coût 2017 des avancements d'échelons pour 14 agents	9 899.76€
Coût des avancements d'échelons 2016 pour 12 agents sur 2017	7 654.81 €

Régime indemnitaire

Le décret n° 2014 – 513 du 20/05/2014 a instauré un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au sein de la Fonction Publique d'Etat – RIFSEEP. A compter du 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place le RIFSEEP. Pour le Conservatoire, le RIFSEEP sera mis en œuvre dans le 1^{er} semestre 2017. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) servie aux enseignants n'est pas concernée par le RIFSEEP.

L'enveloppe financière réservée au régime indemnitaire est prévue à hauteur de 107 193 € pour l'année 2017.

Cette enveloppe ne tient pas compte des Indemnité Horaires d'Enseignement (IHE) qui sont servies aux enseignants de manière ponctuelle pour des interventions en milieu scolaire et des concerts. Les IHE sont versées uniquement aux enseignants qui remplissent leur temps d'enseignement. Le montant des IHE 2017 est estimé en fonction de la programmation artistique à 30 335 € et est intégrée dans le prévisionnel de masse salariale (comptes 64118 et 64138).

Seules les indemnités servies au personnel non enseignant sont concernées par le RIFSEEP. La mise en œuvre du RIFSEEP sera réalisée sur une enveloppe financière constante.

Gestion des postes

Rentrée de septembre 2016 et impact financier sur 2017 –

- ⇒ Suppressions de 4 postes dont 2 non prévues aux Orientations Budgétaires 2016 correspondant à une rémunération chargée annuelle de 174 243 €.
- ⇒ Création de deux postes (Assistant à temps non complet en trompette, adjoint administratif à temps non complet) correspondant à une rémunération chargée annuelle de 36 535 €.

Pour l'année 2017 –

1. Poste de professeur d'enseignement artistique hors classe –

Lors du Comité syndical du 7/11/2016, il a été décidé de créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe. La nomination d'un professeur interviendra au 1^{er} avril 2017, cet agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2017.

Coût de l'avancement au grade de PEA hors classe sur 6 mois **1 760 €**

2. Poste de professeur d'enseignement artistique discipline contrebasse –

Le départ à la retraite du professeur est prévu au 1^{er} octobre 2017.

Coût de rémunération chargée sur une année 58 584 €
Coût de rémunération chargée sur 9 mois en 2017 43 938 €
Impact financier sur octobre, novembre, décembre 2017 **– 14 646 €**
Le poste de PEA sera supprimé au 31/12/2017.

3. Poste d'AEA à 10 heures – discipline contrebasse –

Il sera proposé un remplacement sur la base de 10 heures hebdomadaires, temps d'enseignement correspondant à l'effectif élèves, sur le grade d'assistant d'enseignement artistique afin de maintenir la discipline de contrebasse sur les deux antennes.

Impact financier pour la création d'un poste d'AEA à 10 heures :
Coût de rémunération chargée sur une année 15 845 €
Coût de rémunération chargée sur octobre, novembre et décembre 2017 3 960 €

Temps partiels

2 rédacteurs sont à temps partiel dont le coût est énuméré ci-dessous :

Temps partiels	Quotité	Différentiel de rémunération chargée par rapport à un temps complet
Rédacteur (Antenne de Manosque)	90 %	3 547
Rédacteur (Antenne de Digne-les-Bains)	90 %	3 644
TOTAL		7 191

En résumé pour l'année 2017:

	Augmentation	Diminution	
Départ retraite d'un PEA sur 3 mois		14 646	
Création d'un AEA à 10 h contrebasse sur 3 mois	3 690		
Avancements d'échelons	17 554		
Avancements au grade PEA hors classe	1 760		
Rémunération des temps partiels		7 191	
TOTAL	23 004	21 837	+ 1 167

Tableau des cadres d'emplois

Le tableau des cadres d'emplois validé par le Comité syndical du 11 novembre 2017 fait état de :

- ↻ 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe vacant
- ↻ 1 poste de PEA hors classe, DGS
- ↻ 14 PEA
- ↻ 27 AEA
- ↻ 11 postes d'agents non enseignants

Evolution des dépenses de fonctionnement réelles (011 et 012) depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif + DM	
	Consommation	Evolution par rapport à l'année précédente	BP + DM	Evolution par rapport à l'année précédente
2008	2 068 047		2 384 495	
2009	2 087 626	0,94%	2 607 535	9.35 %
2010	2 227 154	6,68%	2 733 222	4.82 %
2011	2 310 018	3,72%	2 864 801	4.81 %
2012	2 415 871	4,58%	• 699 310	- 5.78 %
2013	2 441 192	1,04%	2 628 420	-2.63 %
2014	2 481 779	1.66 %	2 683 651	2.10 %
2015	2 467 572	- 0.57 %	2 514 849	0.23 %
2016	2 422 623	- 1.82 %	2 591 493	3.05 %
2017			2 532 861	- 2.26 %

En intégrant les opérations d'ordre correspondant à 32 341.62 €, le budget de fonctionnement 2017 s'élève à 2 565 203.32 € **en diminution de 2 %** par rapport au BP + DM 2016 (2 617 332,32 €).

Par rapport au compte administratif 2015, **une diminution des crédits de consommation** est enregistrée en 2016 de **- 1.73 %** correspondant à un montant de **43 149 €**.



Recettes de fonctionnement

Plusieurs faits notoires sont à souligner au niveau des recettes de fonctionnement.

1. *Le réengagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement 2016*

Un dossier de demande de subvention avait été déposé pour l'année 2016 malgré le fait que l'Etat s'était désengagé du financement des conservatoires en 2015. Suite au renouvellement du classement du conservatoire notifié par le Ministère en septembre 2016, une participation de 110 000 € a été versée en octobre 2016. Ce réengagement en 2016 laisse préjuger d'un financement en 2017. Un dossier sera donc déposé auprès des services de la DRAC pour un montant de 110 000 €.

Il est proposé d'inscrire 110 000 € de subvention DRAC.

2. *Au 1/01/2017, création de la communauté d'agglomération Provence-Alpes se substituant à la CCABV*

Cette nouvelle agglomération, outre les communes de la communauté de communes Asse-Bléone-Verdon, intègre les périmètres de 4 communautés de communes : Moyenne-Durance, Pays de Seyne les Alpes, Duyes-Bléone et Haute Bléone. L'impact de l'extension du périmètre de l'agglomération concerne 56 élèves qui entraînent dans le calcul de participation du Département jusqu'au 31/12/2016. A compter du 1^{er} janvier 2017, la base de calcul des participations prend en compte ce transfert d'élèves du Département vers la CAPA.

3. *Rééquilibrage des participations des trois financeurs,*

Le Département est favorable à un plafond de participation annuelle maximum fixée à 590 000 €.

La base de calcul des participations des agglomérations reste le nombre d'élèves par périmètre.

Ce rééquilibrage entre financeurs sera entériné par une modification des statuts préalablement au vote du Budget Primitif 2017.

4. *Résultat cumulé de fonctionnement*

A titre tout à fait exceptionnel, le résultat d'excédent cumulé de 250 000 € a été réparti sur le calcul des participations des trois financeurs afin que celles-ci enregistrent une diminution par rapport à 2016.

5. *L'effectif élèves* de la rentrée de septembre 2016 est en hausse de 2 % représentant 18 élèves supplémentaires
- ⇒ rentrée 2015 : 867 élèves
 - ⇒ rentrée 2016 : 885 élèves

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des contributions financières depuis 2008.

Année	Département	DLVA	CAPA	DRAC	TOTAL
2008	671 056 €	614 336 €	520 535 €	175 495 €	1 981 422 €
2009	716 697 €	643 760 €	546 000 €	173 000 €	2 079 457 €
2010	710 000 €	640 310 €	521 818 €	173 000 €	2 045 128 €
2011	730 000 €	650 462 €	504 857 €	173 000 €	2 058 319 €
2012	690 950 €	640 463 €	494 858 €	162 620 €	1 988 891 €
2013	674 875 €	724 150 €	590 117 €	121 965 €	2 111 107 €
2014	580 433 €	871 769 €	676 798 €	121 965 €	2 250 965 €
2015	580 433 €	871 769 €	676 798 €	10 000 €	2 139 000 €
2016	590 000 €	860 954 €	672 552 €	110 000 €	2 233 506 €
2017	570 000 €	733 262 €	654 762 €	110 000 €	2 068 024 €

La participation départementale proposée à 570 000 €, le réengagement financier de l'Etat, le prélèvement sur le résultat de fonctionnement cumulé et la maîtrise des dépenses permet d'enregistrer **une diminution des participations par rapport à 2016**. On note :

- pour DLVA - 15 %
- pour CAPA - 3 %
- pour le Département - 3.4 %

L'importante diminution de DLVA s'explique par une forte augmentation de sa participation le 1^{er} janvier 2013 suite à la création de l'agglomération générant un transfert d'élèves du Département vers la DLVA.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, une partie du montant des participations est prélevée et transférée en recettes d'investissement.

Pour rappel : 1.5 % pour le Conseil départemental et 0.5 % pour les agglomérations.

Le Budget Primitif 2017 reprendra les montants de participation indiqués ci-dessous en section de fonctionnement :

Année	Département	DLVA	CAPA	DRAC	Inscriptions	Résultat	TOTAL
2008	671 056	614 336	520 535	175 495	135 696	168 762	2 285 880
2009	703 197	643 760	546 000	173 000	163 258	335 609	2 564 824
2010	699 350	637 405	518 913	173 000	168 312	532 837	2 729 817
2011	719 050	647 226	502 346	173 000	109 558	585 486	2 234 320
2012	680 000	637 226	492 346	162 620	242 661	457 036	2 179 543
2013	664 751	720 529	587 167	121 965	209 490	344 133	1 396 117
2014	571 727	867 410	673 414	121 965	170 000	251 31.90	2 655 827
2015	571 727	867 410	673 414	10 000	221 495	240 146.33	2 509 385
2016	581 150	856 649.23	669 189.23	110 000	210 000	165 339.87	2 604 377
2017	561 150	733 262,27	654 762.73	110 000	230 000	260 628.66	2 549 803.66

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de 260 628.66 € enregistré en 2016 s'explique par :

- résultat cumulé 2015 repris dans le BP 2016 165 340 €
- subvention de l'Etat versée en octobre 2016 110 000 €

RECETTES SUPPLEMENTAIRES

1. Droits d'inscriptions

Depuis plusieurs années, un effort particulier est réalisé en direction des droits d'inscriptions avec un double objectif :

- augmenter les recettes propres du Conservatoire
- augmenter la part représentée par les droits d'inscriptions dans le coût de l'établissement

Année	Droits d'inscriptions	Augmentation		Par rapport au coût de fonctionnement	
2012	196 314			2 490 000	8%
2013	207 327	11 013	5,60%	2 416 000	8,6%
2014	170 133	-37 194	-17,00%	2 420 000 €	7%
2015	216 533	46 400	27,30%	2 518 000 €	8,60%
2016	229 902	13 369	6,20%	2 420 000 €	9,50%

Une nouvelle tarification est en cours d'étude afin de permettre :

- une répartition plus équitable basée sur le quotient familial
- une augmentation des droits d'inscriptions

2. Recettes diverses

En 2016, 77 923 € ont été enregistrés en recettes supplémentaires.

Dans le cadre de la programmation et des interventions en milieu scolaire pour 2016, des recettes ont été recherchées en direction des différents partenaires du Conservatoire

OBJET	Discipline	Partenaire	Recettes
Concert enseignants	JAZZ/MAA	Médiathèque Digne les Bains	250
Orchestre de Quartier à Digne les Bains	DIVERS	Etat - Politique de la Ville	3 500
		Commune de Digne les Bains	2 751
		CAF	2 000
Concert enseignants	JAZZ	Commune de THOARD	400
Concert enseignants	JAZZ	Commune de BEAUVEZER	330
Concert enseignants	Espagne	A l'Affiche	2 037
Concert enseignants rencontres ciné	JAZZ	Association	500
Concert enseignants	JAZZ	Commune LES MEES	600
Temps périscolaires - TAPS	DIVERS	Commune du BRUSQUET	1 817
Temps périscolaires - TAPS	orchestre	Commune de MANOSQUE	9 752
Temps périscolaires - TAPS	DIVERS	Commune de DIGNE LES BAINS	3 945
			27 882

Pour 2017, les actions à ce jour formalisées sont les suivantes :

- Reconduction des TAP's sur les écoles de Digne-les-Bains
- Orchestre à l'école Castellane
- Reconduction des TAP's sous forme d'orchestre à l'école à Manosque
- Reconduction de l'orchestre de quartier à Digne-les-Bains



Les dépenses et recettes d'investissement

Evolution des dépenses depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Mandats émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	42 534		43 321	
2010	48 446	13,90%	107 070	147,00%
2011	61 753	27,47%	86 403	-19,30%
2012	72 805	17,90%	108 255	25,29%
2013	52 411	-28,00%	65 945	-35,39%
2014	38 692	-26,17%	75 523	14,53%
2015	36 042	- 6.85 %	92 777	22.85 %
2016	75 188	+ 108 %	110 434	19 %
2017			90 874.78	-17.71 %

Les besoins du conservatoire

Le conservatoire doit poursuivre le renouvellement engagé depuis 2010 de son parc de matériel (bureautique, accessoires et instruments de musique). Depuis 2015, le conservatoire a entrepris la mise en œuvre, en partenariat avec les écoles primaires de Manosque, d'un projet d'orchestre à l'école. Cette action s'inscrit dans le cadre du temps d'aménagement périscolaire (TAP's). Pour le territoire de Digne-les-Bains, un projet d'orchestre de quartier a été mis en place depuis la rentrée de septembre 2015. Cette action financée par la Mairie, la CAF et l'Etat a été reconduite en 2016/2017.

En partenariat avec le Conseil départemental, un projet d'orchestre à l'école est prévu à partir de 2017 sur plusieurs écoles du Département. Le 1^{er} cycle d'orchestre à l'école sera organisé sur 3 semaines à raison de 2 heures à Castellane dans le courant du 1^{er} trimestre 2017. La restitution de ce travail sera réalisée sous la forme d'un concert sur la commune le 10 février 2017.

Afin de mener à bien ces interventions, il est nécessaire que les élèves disposent d'instruments adaptés à leur âge. Le programme d'investissement, ci-dessous énuméré, concerne essentiellement l'acquisition d'instruments pour l'orchestre à l'école et les pratiques collectives.

INSTRUMENTS	nombre	prix unitaire	Total HT	Total TTC
Instruments de musique				
Piano numérique	2	1 083,33 €	2 166,66 €	2 600,00 €
Synthétiseur	1	1 444,00 €	1 203,33 €	1 444,00 €
Piano droit	2	9 200,00 €	15 333,33 €	18 400,00 €
Clarinete en la	1	2 440,00 €	2 033,33 €	2 440,00 €
Clarinete basse	1	2 489,00 €	2 074,17 €	2 489,00 €
Etui double clarinettes	1	209,00 €	174,17 €	209,00 €
Basson petite main	2	3 990,00 €	3 324,98 €	7 979,95 €
Cornet	5	365,00 €	1 520,83 €	1 825,00 €
Xylophone 3 octaves 1/2	1	1 285,00 €	1 285,00 €	1 285,00 €
Grosse caisse d'orchestre	1	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €
Timbale 26"	1	2 299,00 €	2 299,00 €	2 299,00 €
Timbale 29"	1	2 544,00 €	2 544,00 €	2 544,00 €
Housses timbale X 4	4	98,00 €	392,00 €	392,00 €
Tam + pieds + housse	1	581,00 €	581,00 €	581,00 €
Temples blocks	1	399,00 €	399,00 €	399,00 €
TOTAL			36 605,80 €	46 161,95 €

Le budget d'investissement est constitué des participations statutaires des collectivités membres, du versement des subventions FRAIM et de l'amortissement des biens du Conservatoire.

Evolution des recettes depuis 2009

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Titres émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	40 485		43 321	
2010	108 547	168,11%	107 070	147,15%
2011	31 123	-71,32%	26 303	-75,43%
2012	49 578	59,29%	78 784	199,52%
2013	60 003	21,02%	59 701	-24,22%
2014	77 096	30,15 %	59 756	0,09 %
2015	52 240	• 32,24 %	92 777	55,30 %
2016	49 818	• 4,64 %	110 434	19,03 %
2017			90 874	• 17,71 %

Pour l'année 2017, un dossier de demande de subvention au titre du FRAIM a été déposé auprès des services du Conseil Régional. Le programme d'acquisition d'instruments s'élève à 36 605.80 € H.T. et la subvention sollicitée à 21 963.48 euros.

